

Agreste Bretagne



Février 2012 - 1

Résultats définitifs du Recensement agricole 2010

Le développement des très grandes exploitations

Depuis 2000, la dimension économique des exploitations bretonnes a progressé, et même fortement pour les spécialisations laitière, porcine et avicole.

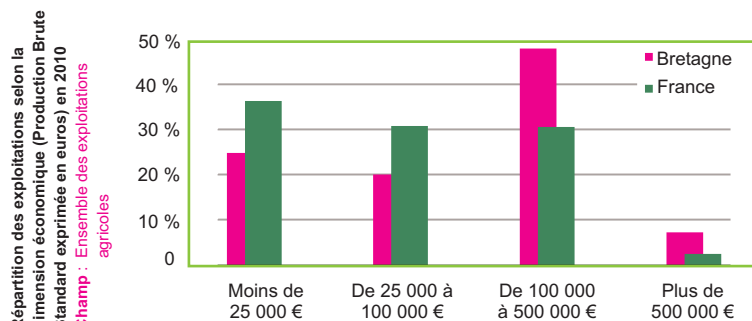
Cet agrandissement ne s'accompagne pas d'un mouvement de concentration des surfaces, ni du potentiel de production.

En 10 ans, le nombre des très grandes exploitations a progressé en Bretagne. En 2010, elles représentent 7 % des exploitations, détiennent plus du tiers du potentiel de production régional et utilisent le tiers de la main-d'oeuvre salariée régionale.

Entre les recensements agricoles de 2000 et de 2010, le nombre des exploitations a baissé en Bretagne de près d'un tiers. Cette diminution s'inscrit dans le prolongement de l'évolution observée pendant la période inter-censitaire précédente (1988-2000) mais selon un rythme annuel plus faible (- 3,5 % contre - 4,8 %). Cette évolution se révèle légèrement plus prononcée que celle de même nature observée dans l'ensemble des autres régions françaises (respectivement - 2,9 % par an entre 2000 et 2010 et - 3,4 % entre 1988 et 2000). En revanche, la surface agricole utilisée (SAU) en Bretagne diminue légèrement plus sur la dernière période (- 3,7 % entre 2000 et 2010) que sur la précédente (- 3,2 % entre 1988 et 2000).

Les évolutions constatées traduisent donc davantage une restructuration des moyens de production et un agrandissement des exploitations. En effet, alors qu'une exploitation agricole disposait en moyenne de 33 ha en 2000, elle en utilise 48 en 2010. La SAU des exploitations bretonnes reste toutefois inférieure à celle des autres régions, égale à 56 ha, en raison de l'importance de l'élevage hors-sol et des systèmes de production intensive développés dans la région. Les exploitations les plus petites sont les plus touchées par cette restructuration. Ainsi, le nombre des unités de moins de 30 ha a été divisé par 2 depuis le recensement de 2000, soit parce qu'elles ont disparu, soit parce que leur surface a augmenté, soit enfin en raison de leur

En 2010, 55 % des exploitations bretonnes ont un potentiel de production supérieur à 100 000 €



Source : Agreste - DRAAF Bretagne - Recensement agricole 2010

Agreste Bretagne

absorption. Les unités d'au moins 50 ha représentent aujourd'hui plus de 40 % des exploitations contre 26 % dix ans auparavant. Elles détiennent plus des trois-quarts de la surface agricole de la région. Quant aux très grandes exploitations (100 ha et plus), leur nombre a presque doublé entre les deux recensements. Elles représentent désormais une exploitation sur dix et mettent en valeur près du tiers de la SAU régionale (31 %).

Pas de mouvement de concentration des surfaces

L'agrandissement des exploitations ne s'accompagne pas d'un mouvement de concentration des terres agricoles. La redistribution des terres libérées par les unités disparues ou absorbées s'opère de manière homothétique sur l'ensemble des exploitations pérennes. L'indicateur usuel du degré de concentration (indice de Gini) baisse même légèrement entre les deux recensements, passant de 0,51 à 0,49. En 2010, la moitié des exploitations, les plus petites, à savoir celles dont la surface est inférieure à 42 ha, ne détiennent que 15 % des terres agricoles de la région. A l'autre extrémité, les unités dont la surface dépasse les 76 ha, soit le cinquième des exploitations, détiennent la moitié de la surface de la région.

La PBS : marqueur distinctif de l'agriculture bretonne

La prépondérance de l'élevage hors-sol en Bretagne explique que la surface moyenne soit inférieure à la moyenne nationale. Cette hiérarchie s'inverse en termes de dimension économique. La production brute standard (PBS) constitue un indicateur synthétique du potentiel de production basé sur la valorisation des productions végétales et animales, y compris pour les élevages hors-sol. La dimension économique moyenne des exploitations bretonnes s'établit à 180 000 euros en 2010, affichant une progression de 40 % en dix ans et constituant près du double de celle des autres régions françaises (99 000 euros). Si bien qu'avec seulement 7 % des exploitations françaises, la Bretagne contribue à 12 % de la production brute standard nationale. La quasi-totalité de ce potentiel de production appartient aux unités dites « professionnelles ». Ces dernières sont définies comme ayant une PBS au moins égale à 25 000 euros. Elles représentent désormais trois exploitations sur

quatre en Bretagne contre moins de deux sur trois dans les autres régions (63 %). En termes d'évolution, la situation apparaît d'ailleurs très contrastée selon le type d'agriculture considéré. Les unités professionnelles diminuent à un taux annuel de 2,9 % entre les deux recensements alors que pour les non-professionnelles ce taux est de 6,4 %, soit plus du double. Par ailleurs, la PBS moyenne des unités professionnelles bretonnes est plus de une fois et demi supérieure à celle des exploitations de même type, des autres régions.

De la même manière que pour les surfaces, l'agrandissement des exploitations ne s'est pas pour autant accompagné d'un mouvement de concentration du potentiel de production. On observe même un léger recul de l'indice correspondant qui opère un repli, certes limité, de 0,62 à 0,59 entre 2000 et 2010.

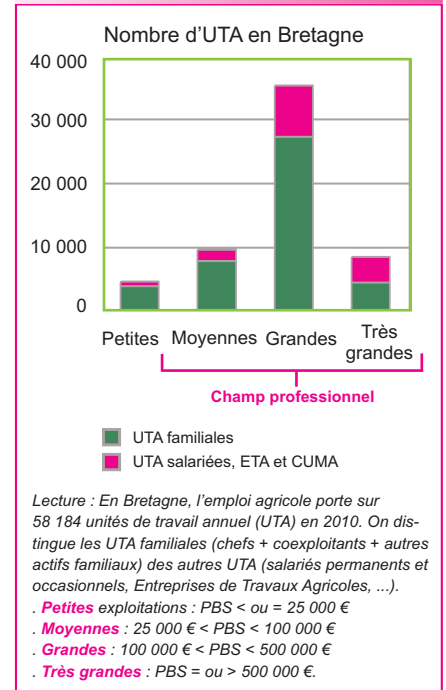
La Bretagne se caractérise par le poids économique important de ses unités de production, qui appartiennent principalement aux orientations porcine et avicole.

La moitié du potentiel économique régional dans les élevages porcins et avicoles

La Bretagne détient sur son territoire 20 % des élevages nationaux en bovins lait, 55 % des élevages porcins et 24 % des élevages avicoles. Les unités spécialisées dans ces différentes productions repré-

sentent en Bretagne près d'une exploitation sur deux. Elles détiennent 71 % de la production brute standard régionale.

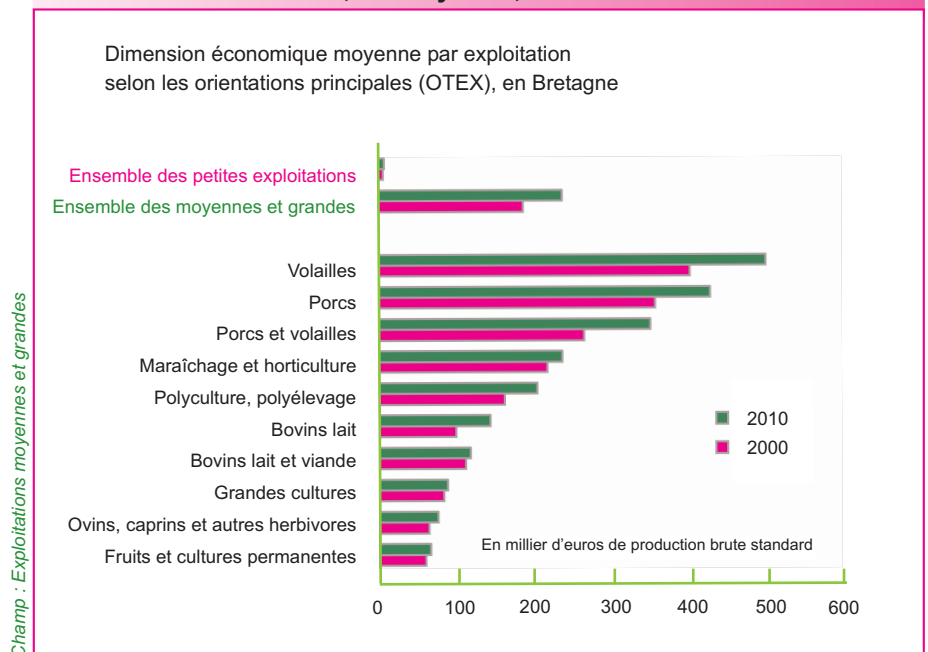
Forte présence des salariés dans les grandes exploitations



Source : Agreste - DRAAF Bretagne - Recensement agricole 2010

L'orientation laitière reste dominante dans la région avec près de trois exploitations sur dix, bien que leur nombre ait baissé d'un tiers au cours des dix dernières

En 2010, 8 000 élevages hors-sols détiennent, en moyenne, 439 000 € de PBS



Source : Agreste - DRAAF Bretagne - Recensements agricoles 2000 et 2010

années. La professionnalisation de ce secteur s'est renforcée depuis 2000. Dans leur presque totalité (9 944 sur 10 193), les unités spécialisées en bovins lait appartiennent au champ de l'agriculture professionnelle. Leur SAU moyenne a augmenté de 40 % en dix ans et atteint 70 ha en 2010. Leur dimension économique moyenne a cru de près de moitié (45 %) ; mais avec 144 000 euros, la PBS se situe très en deçà de la moyenne régionale de l'agriculture professionnelle (237 000 euros). Cette situation explique que représentant près de quatre exploitations professionnelles sur dix, les élevages spécialisés en bovins lait ne détiennent que le quart du potentiel économique correspondant.

Les élevages porcins et avicoles représentent 19 % du nombre total des exploitations, appartenant également dans leur presque totalité à l'agriculture professionnelle. Ces deux spécialisations cumulent moins d'une exploitation sur quatre mais détiennent près de la moitié de la PBS régionale. Dans le champ de l'agriculture professionnelle, 3 353 exploitations sont spécialisées en élevage porcin. Ce secteur représente 13 % des exploitations et dispose de 23 % du potentiel économique avec une moyenne de 428 000 euros par exploitation, soit 1,8 fois le potentiel moyen. Enfin, cette activité apparaît assez peu concentrée (indice correspondant égal à 0,25). De plus, la concentration a régressé entre 2000 et 2010.

L'orientation avicole rassemble 3 063 exploitations professionnelles, soit 12 % des unités du champ considéré et dispose du quart du potentiel de production correspondant. La production brute standard moyenne d'une exploitation avicole, égale à 499 000 euros, est la plus importante observée par orientation. Elle représente plus de deux fois la dimension économique moyenne de l'agriculture professionnelle. La concentration apparaît plus importante que dans l'élevage porcin et de plus s'est renforcée au cours des dix dernières années (l'indicateur de concentration est en effet passé de 0,41 à 0,45).

Hausse du nombre de salariés permanents

Pour l'ensemble des structures agricoles de la région, la baisse du nombre des actifs permanents, non nécessairement à temps complet, 32 % en dix ans, accompagne celle du nombre des exploitations. La diminution la plus prononcée concerne les actifs familiaux (hors chefs et co-exploitants) dont le nombre a chuté de près des deux-tiers depuis 2000. Ces derniers ne représentent plus en 2010 que 15 % des actifs permanents et fournissent moins de 10 % de la quantité totale de travail.

En revanche, dans le même temps le nombre de salariés permanents a cru de 12 % et fournit aujourd'hui plus de 16 %

Le développement des exploitations de très grande dimension

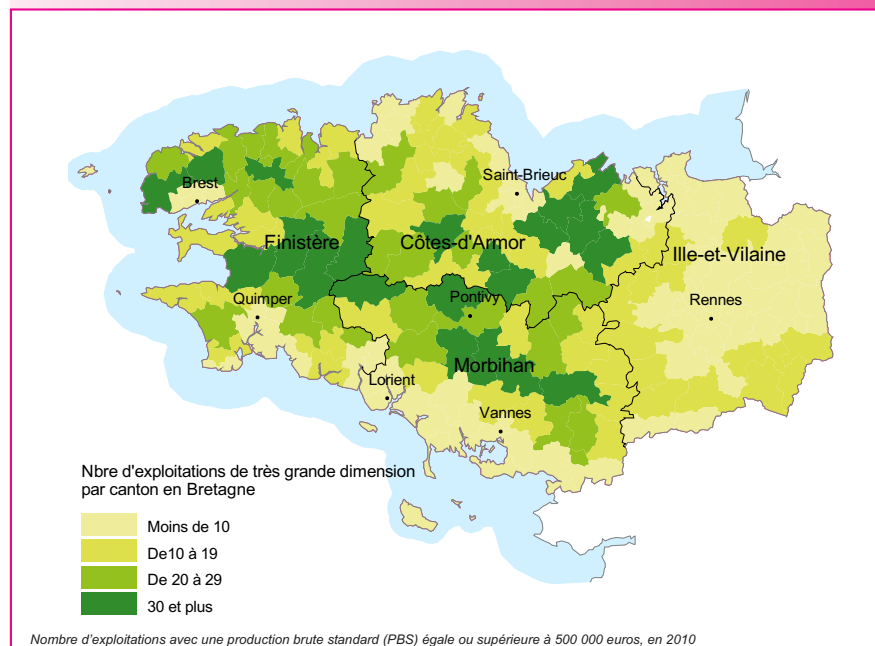
Seules les très grandes unités, celles dont la PBS dépasse les 500 000 euros, ont vu leur nombre progresser entre 2000 et 2010, passant de 2 150 à 2 500. Bien que représentant seulement 7 % du nombre des exploitations, elles réalisent 34 % du potentiel de production régionale avec une dimension moyenne de 852 000 euros. France entière, ces unités ne représentent que 2 % des exploitations et 19 % du potentiel économique.

Trois orientations spécialisées en élevage porcin, élevage avicole ou une combinaison des deux, concentrent 83 % de ces très grandes unités, alors que ces mêmes orientations ne réunissent que 15 % des structures régionales. Les exploitations porcines ou avicoles de très grande dimension totalisent 85 % de la production brute standard des très grandes unités et près de 30 % de la PBS régionale totale. Elles représentent désormais le quart des unités dans l'orientation porcine et plus du tiers en aviculture. Elles détiennent respectivement la moitié de la PBS porcine et les deux-tiers de la PBS avicole.

L'origine du travail présent sur l'exploitation se révèle également très différente selon le type d'agriculture considérée. Au sein de l'ensemble des exploitations, les chefs et les co-exploitants constituent les deux-tiers de la quantité totale de travail et les salariés permanents, un peu moins de 13 %. Au sein des très grandes unités la part des premiers est inférieure à 50 % tandis que celle des seconds atteint près de 40 %.

Enfin, un autre signe distinctif est observé dans les très grandes unités : l'âge des exploitants. Les chefs et co-exploitants apparaissent plus jeunes avec un âge moyen de 46 ans contre 49 ans, pour les autres exploitations.

Plus forte présence des très grandes exploitations dans le Finistère et les Côtes-d'Armor



Source : Agreste - DRAAF Bretagne- Recensement agricole 2010

de la quantité totale de travail. A l'inverse, France entière, le nombre de salariés permanents a diminué de 6 % mais ils contribuent à hauteur de 17 % du travail total. En Bretagne l'essentiel de la main-d'œuvre salariée permanente se trouve dans les grandes exploitations. Ainsi les unités d'au moins 100 000 euros de PBS, soit 55 % des exploitations, emploient 84 % des effectifs salariés permanents. Quant aux très grandes unités, à partir de

500 000 euros de PBS, soit 7 % des exploitations, elles utilisent le tiers des salariés permanents. Par ailleurs, le travail salarié permanent se concentre pour près des deux-tiers dans trois orientations : le maraîchage pour près de 30 %, la production porcine pour un quart et l'aviculture pour 16 %.

Enfin, l'examen du ratio entre la production brute standard et la quantité de travail souligne la différence de mise en

valeur du potentiel de production par unité de travail selon la dimension économique de l'exploitation. Pour les unités non-professionnelles, une unité de travail met en valeur une production brute de 13 850 euros alors qu'au sein de l'agriculture professionnelle le ratio correspondant est de 114 600 euros. Il est maximal pour les très grandes unités, à partir de 500 000 euros de PBS, où il s'élève à 248 500 euros. ■

7 % des exploitations réalisent 34 % de la PBS avec 11 % de la SAU et 15 % des UTA

| | Nombre | % | SAU en ha | % | SAU moyenne en ha | PBS en 1 000 € | % | PBS moyenne en € | UTA | % | UTA moyen | PBS / UTA en € |
|---|--------|-----|-----------|-----|-------------------|----------------|-----|------------------|--------|-----|-----------|----------------|
| Petites exploitations | 8 534 | 25 | 86 904 | 5 | 10 | 64 574 | 1 | 7 567 | 4 662 | 8 | 0,5 | 13 851 |
| Exploitations moyennes et grandes | 25 913 | 75 | 1 551 324 | 95 | 60 | 6 131 992 | 99 | 236 638 | 53 522 | 92 | 2,1 | 114 570 |
| - Exploitations avec PBS < 500 000 euros | 23 417 | 68 | 1 368 322 | 84 | 58 | 4 004 569 | 65 | 171 011 | 44 962 | 77 | 1,9 | 89 066 |
| - Exploitations avec PBS >= 500 000 euros | 2 496 | 7 | 183 002 | 11 | 73 | 2 127 422 | 34 | 852 333 | 8 560 | 15 | 3,4 | 248 531 |
| Ensemble des exploitations bretonnes | 34 447 | 100 | 1 638 228 | 100 | 48 | 6 196 565 | 100 | 179 887 | 58 184 | 100 | 1,7 | 106 499 |

La production brute standard : un dénominateur commun entre toutes les productions des exploitations

■ La diversification des productions et le développement des productions non liées au sol posent des limites à l'utilisation de la surface agricole utilisée (SAU) pour mesurer la taille des exploitations. Afin de déterminer l'importance économique de l'exploitation, il est nécessaire de sommer toutes les productions présentes. Ceci est possible en affectant à chaque surface ou effectif d'animaux un coefficient représentant le potentiel de production unitaire de chaque spécialisation. Ce sont les coefficients de production brute standard (PBS). Ces coefficients ont un caractère volontairement structurel et sont calculés en moyenne sur plusieurs années. Les coefficients utilisés pour la première fois en 2010 portent sur les années 2005 à 2009 (coefficients « 2007 » pour qualifier l'année centrale de cette moyenne).

■ En sommant l'ensemble des potentiels de production ainsi mesurés, on obtient la PBS totale de l'exploitation qui permet

son classement en :

- petite exploitation si la PBS est inférieure à 25000 euros
- moyenne exploitation si la PBS est comprise entre 25 et moins de 100 000 euros
- grande exploitation au-delà de 100 000 euros de PBS.

■ La PBS n'a pas pour vocation de mesurer un résultat économique. Elle constitue un ordre de grandeur d'un potentiel de production hors subventions des exploitations, calculé en moyenne sur 5 ans. Bien qu'exprimée en euros, la PBS ne représente pas le chiffre d'affaires observé des exploitations.

■ La PBS permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation : l'orientation technico-économique (Otex). Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.